EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - trois le 19 septembre à 18h30
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 12
Présents 10
Votants 12

Présents : **MM ROUX, BARRIERE, Mmes COLLIN, MALLET, MM PARROT, LAGAUTERIE, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, BINKOWSKI-FAUBERT**

Excusés : **Hélène POCHAT-COTILLOUX ; Véronique CHEPTOU**
Pouvoirs : Mme POCHAT-COTILLOUX à Mme JOUANIE ; Mme CHEPTOU à Mme MALLET

Secrétaire de séance : Anne COLLIN

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023
- Participation financière à la création d'une caserne de pompiers sur la commune de Pierre Buffière
- Modalité d'utilisation de la salle la Grange dans le cadre d'une activité professionnelle
- Point d'information : Définition de la cartographie des zones destinées à l'implantation d'énergies renouvelables
- Point d'information : recrutements
- Questions diverses

- **Délibération n°2023-049 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 est adopté à l'unanimité

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

- **Délibération n°2023-050 : Création d'une caserne de pompiers sur la commune de Pierre Buffière**

Monsieur le Maire présente la convention d'attribution d'un fond de concours concernant la répartition du financement du centre de secours de Pierre Buffière entre les communes concernées.

La commune de Pierre-Buffière sollicite de la commune d'Eyjeaux un premier versement d'un montant de 1 790.88 € sous la forme de fonds de concours pour l'année 2023.

Considérant que la commune de Pierre-Buffière est porteuse du projet de construction de la caserne, qui selon l'étude préalable présente un coût de 1 995 000€ HT.

Considérant que les subventions prévues s'élèvent à 1 396 500€ et se répartissent comme suit :

Conseil départemental 40%	798 000€
Etat (DETR) 20%	399 000€
SDIS 10%	199 500€

Considérant que la participation des communes est de 604 884 €

Considérant la convention et la clé de répartition entre les 12 communes relevant du centre d'incendie et de secours de Pierre-Buffière, selon des critères tenant de la population desservie ainsi que le potentiel financier, et dont les modalités précises de calcul seront fixées ultérieurement.

Considérant que la participation de la commune d'Eyjeaux s'élèverait à 99 493.14 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention

-De verser le fond de concours au titre de l'année 2023 pour un montant de 1790,88 €

-De valider une participation globale totale qui n'excèdera pas 50 000 €

- **Délibération n°2023-051 : Modalité d'utilisation de la salle La Grange dans le cadre d'une activité professionnelle**

-Vu la demande émise par un auto entrepreneur dont le siège est domicilié sur la commune de Saint-Paul

-Considérant que le Maire souhaite soutenir l'activité professionnelle et encourager la promotion des activités locales,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

-**AUTORISE** la location de la salle La Grange aux professionnels dont le siège social est basé sur la commune d'Eyjeaux et sur les communes limitrophes et dont la pratique de l'activité ne présente aucune contrainte à être exercée dans ce lieu

-**DETERMINE** un tarif préférentiel établi à l'heure

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

-**FIXE** ce tarif à 10€ /l'heure

-**PREVOIT** la possibilité d'appliquer une gratuité sur les trois premières séances dans le cadre spécifique de l'accompagnement à la création d'activité.

-Il est précisé que la convention sera modifiée afin de prévoir les modalités de communication relatives à l'activité.

- **Questions diverses**

-Point d'information relatif à la définition de la cartographie des zones destinées à l'implantation d'énergies renouvelables

-Point d'information relatif aux mouvements de personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo